

LA MALLE.

Depuis que le courrier du Nord est dirigé par la Mobile, on ne peut s'empêcher que le commerce à gagner sous le rapport du temps, il a perdu quant à l'exactitude. Il serait donc à souhaiter que M. le directeur de la poste favorisât un moyen quelconque de faire connaître au public l'instant de l'arrivée de la malle. On pense qu'au moyen d'une souscription, à laquelle se prêterait inséparablement le commerce, on pourra établir une espèce d'emploi qui parcourrait, à cheval, les rues les plus commerçantes, en sonnant de la trompette, et qui serait ainsi connue le moment où l'on pourrait aller chercher les lettres ; ou éviterait, par là, une perte de temps considérable aux employés des diverses maisons de commerce ; et l'on parterrait autant que possible aux inconveniens d'une inexactitude inséparable d'un moyen d'arrivée, tel que celui des bateaux d'espèces.

(TUTORIAL).

Puis on observe le mouvement qui se donnent les Jacksonistes ; plus on reste convaincu de l'esprit du parti qui les anime. Toutes leurs dénichées tendent à étouffer, et à entraîner la multitude ; et tout moyen leur est bon pourvu qu'ils arrivent au but.

Il est juste que nous fassions ressortir l'espèce de jonglerie qu'ils ont mise dans l'appareil de leur assemblée, de Mercredi dernier : deux grands pavillons flottant aux coins de l'édifice ; une palanquée d'énfants, disposés dans la salle pour faire écouter leurs bruyans bœufs à chaque phrase du discours de l'orateur ; une foule de gosses étrangers attirés par la curiosité, &c. Tous ces moyens sont trop usés pour qu'on puisse rien conclure quant à l'enthousiasme dont ils ne sont qu'une burlesque fiction. Mais, ce qu'il importe de faire observer, c'est la marche adoptée pour donner à la cause de Jackson une telle religion, et pour persuader aux personnes que ce général est l'instrument des dieux d'êtres. Ce langage mystique est de la bonne école, et, depuis Samuel, il n'a jamais manqué son effet.

C'était, disait les saintes gens, avec l'intervention de la Providence que Napoléon avait sauvé la France de l'invasion des Autro-Russes ; et bientôt il devint l'ami du Seigneur ! Nos messieurs, encore un coup, suivent de bons égremens ; et pour peu que le peuple d'Amérique ne laisse emporter par des apparences si cauteleuses, pour peu que la complicité des membres du comité Jacksoniste soit prise au sérieux, nous verrons bientôt déclarer l'extinction du Jacksonisme, pas moins qu'à l'homme de la Providence, peut-être même au nouvel ami du Seigneur. L'alliance de l'autel et du trône est incontestable ; et ce ne saurait être pour le plus grand bien de la République que l'on voit de fort honnêtes gens sans doute, mais peu portés d'ordinaire, vers la mystique, en adopter aujourd'hui le langage et les allures.

Allons au fait ! La démarche du comité envers le Père Antoine n'a pas eu pour but unique de mettre plus d'ostentation à la prochaine célébration du 8 Janvier qu'à celles qui ont eu lieu antérieurement. Le comité Jacksoniste savait de reste que c'est ordinairement la Législature qui prend l'initiative sur cet objet. Il ne doutait pas que ce corps ayant invité le général Jackson à célébrer cet anniversaire, ne prît les dispositions nécessaires. Mais, il convenait à ce comité de se donner une importance que ne lui accordent pas les lois : il lui convenait de se mettre en évidence aux dépens mêmes de la Législature ; et de s'attribuer exclusivement des droits qui ne peuvent appartenir à des particuliers la où doit figurer la représentation nationale. En effet, verrons-nous la Législature, abandonnant sa dignité, se conformer au cérémonial prescrit par le comité Jacksoniste ? et faudra-t-il que la population entière de l'Etat subisse, ne fut-ce qu'un seul jour, la loi d'une autorité illégale ; d'une autorité qui n'en est une qu'à l'égard de ses partisans, et dans le lieu de ses séances ?

Qu'on y pense bien ; c'est l'empêtement d'une autorité qui n'est pas créée par la constitution, et nul ne saurait exercer de pouvoir sur le peuple, bien moins encore s'arroger des droits qui n'appartiennent qu'au peuple, ou à ceux qui le représentent légalement. Or, si la Législature a invité le général Jackson, c'est à la Législature à déterminer le mode d'après lequel elle entend le recevoir ; il ne saurait y avoir à cet égard de mesures imposées par elle. Elle seule aussi pouvait disposer l'édifice qui appartient à la Corporation Catholique ; et le comité Jacksoniste a en même temps usurpé les droits de la Législature et ceux de la Corporation Catholique en s'emparant de notre Eglise par un moyen quelconque.

Sans doute la condescendance du digne pasteur de cette église, peut sembler un grief en leur faveur. Mais tout en reconnaissant son autorité comme celle du premier et du plus vénérable de nos pasteurs, nous ne saurons convenir qu'il lui soit loisible de disposer d'un monument consacré au culte de la plus grande partie de notre population, quand il est notoire que c'est à la Législature à prendre ses dispositions pour y faire céder les terres nationales. On ne saurait discuter que messieurs du comité Jacksoniste n'aient usé d'adresse pour parvenir à leur fin. Père, qu'ils exercent une influence dans les actions publiques, et que leur malice ne réussisse pas à ceder aux intérêts de l'Eglise. C'est le comité Jacksoniste qui a été le plus actif, et qui le comité Jacksoniste.

toute consacrée qu'elle soit, ne nous sera pas mal appliquée ; ces messieurs du comité nous prennent, en effet, pour un vrai troupeau, certains d'eux, lorsqu'ils permettent à l'égard du peuple d'assister à l'évidence usurpations. Quoiqu'il en soit, il est à croire que la législature sentirà l'inconvenance des démarches du comité Jacksoniste, et qu'elle saura, conserver assez de dignité pour ne pas affirmer l'instrument d'un parti, en consacrant par son silence, ou par une humble condescendance, des mesures qu'elle seule peut déterminer, et dont elle seule peut commander l'exécution. Du reste, l'un citoyen, conservant l'étendue de ses droits, ne saurait s'asservir à des arrangements particuliers ; et l'on ne peut dégoûter pourtant de l'exigence de messieurs des Jacksonistes, à laquelle se prêterait inséparablement le commerce, on pourra établir une espèce d'emploi qui parcourrait, à cheval, les rues les plus commerçantes, en sonnant de la trompette, et qui serait ainsi connue le moment où l'on pourrait aller chercher les lettres ; ou éviterait, par là, une perte de temps considérable aux employés des diverses maisons de commerce ; et l'on parterrait autant que possible aux inconveniens d'une inexactitude inséparable d'un moyen d'arrivée, tel que celui des bateaux d'espèces.

En fait de grammaire politique, dont certes le public ne sera pas dupé, ou peut placer au premier rang la jonglerie des pronoms du général Jackson, dans l'assemblée du mercredi. Elle n'était pas plus nombreuse que celle qui a eu lieu à la Bourse pour le soutien de l'Administration ; mais l'unit y comptait un nombre considérable de personnes qui n'avaient droit de voter. Des capitaines de navires, beaucoup d'étrangers grossissaient les bœufs, et malgré tous les moyens employés pour exciter la verve des applaudisseurs, l'enthousiasme factice l'a de beaucoup emporté sur l'expression réelle des sentiments du peuple.

ATTAKAPAS, 15 Décembre.

Nous regrettons d'avoir omis, dans notre dernier numéro, le nom de Mr. N. Kemper, dans le ticket d'invitation pour une assemblée publique à St. Maries pendant le siège de 1814 et 1815. M. K. était senator pour ce comté, et faisait partie de cette même législature, auquel il a dit des ennemis de Jackson, le général n'est pas comporté si mal. Peu d'hommes ont été plus à même que Mr. Kemper de pouvoir juger des événements de cette époque ; cependant, nous le voyons donner son suffrage au Heros du midi. Cette conduite est digne d'éloges pour M. Kemper et la cause qu'il a épousée.

(Gaz. des Attakapas.)

— Rien n'est moins surprenant que de voir un senator de la Chambre de 1814 et 1815 se ranger sous la bannière de Jackson. Nous n'avons pas besoin d'aller à St. Maries pour en trouver un tel, qui s'est vu rangé par ce général, parmi les trahis ; tel a été montré son antagonisme, qui se trouve aujourd'hui le plus fidèle, le plus dévoué de ses serviteurs ! Charny pour soi et Dieu pour tout ! c'est la devise de ces messieurs.

ST. MARTINVILLE, 15 Décembre.

Nous sommes informés, que Mr. Wm. L. BAXTER, notre Représentant au Congrès, sera le nouveau candidat pour cette place, à l'élection qui aura lieu en Juillet prochain.

Le brick Attakapas et une grande golette, tous deux chargés de sucre, mèche, indigo et coton, sont partis de Franklin, il y a quelques jours, pour Philadelphie. Une autre golette, renant de New-York, est arrivée dernièrement dans le Téche.

Elle était chargée de marchandises, etc., de provisions et de combustible. Elle doit être expédiée incessamment pour le même port avec un chargement complet.

PROTESTATION DE L'ABBE MICHAUD.

A l'Editeur de la Gazette de l'Eglise.

Rien de plus surprenant pour moi, que de lire dans votre gazette de vendredi dernier, un article touchant l'élection du Président des Etats-Unis, où je me trouve indûment accusé d'avoir déclaré dans un ouvrage qu'il n'y avait que la classe ignorante qui fut en faveur de l'élection du général Jackson à la Présidence. Comme l'illustre auteur de ce rapport, a gardé l'anomie, vous voudrez bien lui faire connaître, par la voie de votre journal, que je me trouve indispensableness obligé de lui donner un démenti formel : que jamais, dans aucune assemblée, ni dans aucun lieu public, je ne me suis permis de m'exprimer aussi légèrement et aussi sournoisement sur les chansons partisans du parti Jacksoniste, qui certainement renferme dans son sein des personnes respectables et intelligentes. Quoique naturalisé citoyen Américain, et jouissant du droit de voter, je me suis toujours fait un devoir, de ne point m'immiscer dans les affaires d'élection, à cause de mon caractère et de ma profession ecclésiastique. Mais, en vérité, d'après une telle incitation, je ne peux me dispenser de donner au moins les bons avis suivans. Ayez de la sagesse, de la modération dans toute discussion politique, mettez de côté la passion et l'intrigue, ainsi que vos intérêts personnels, pour envisager que le bien général, la paix et la prospérité de notre République. Nul doute alors que les voix de tous les vrais Républicains, ne soient réalisées par la réélection d'Adams.

EGENE MICHAUD.
Iberville, 11 Décembre 1827.

À ceux qui ont été les auteurs de ces bruits.

Nouvelles Politiques.

LONDRES, 19 Octobre.

On a reçu ce matin, à l'amirauté, des dépêches de l'amiral sir E. Codrington. Elles ne font que confirmer les nouvelles qu'on a déjà reçues, par rapport à l'entrée des deux amiraux avec l'armada Béchaine et à la promesse que celui-ci a faite de ne pas agir jusqu'à ce qu'il ait reçu des instructions ultérieures de Constantinople et d'Alexandrie.

Comme nous l'avons dit il y a quelque temps, le Parlement ne s'assemblera pas avant Noël. Au conseil qui a été tenu hier à Windsor, il a été proposé au 23 du mois courant au 21 décembre.

M. Aquabona, messager ionien, est arrivé ce matin au bureau des affaires étrangères, avec des dépêches pour le comte de Dudley.

Du 20.— Hier soir, le prince de Lieven a expédié un courrier pour l'ambassadeur russe à Paris.

On dit que M. Aquabona a apporté des dépêches de l'amiral Codrington datées du 9 octobre.

On assure que le grand-amiral a l'intention de faire armer une autre expédition pour explorer les mers glaciales.

Voici l'extrait d'une lettre écrite par un officier anglais attaché à l'escadre devant Navarin :

"Avant notre arrivée ici, nous nous attendions à nous battre avec les Arabes qui mouillaient les navires de Méhémet-Ali. Nous avons reçu des ordres positifs de ne pas les laisser débarquer en Moyen. Nous avons d'autant plus de regret en cette occasion que nous avons appris que quelques-uns des navires portaient jusqu'à un million de piastres espagnoles. Quelle belle prise pour nos gens et nos amis les marins français commandés par l'amiral de Rigny !

A propos, en parlant de Mr. de Rigny, vous apprendrez avec plaisir que sa conduite éclaire toutes les fois, et malgré tous les moyens employés pour exciter la verve des applaudisseurs, l'enthousiasme factice l'a de beaucoup emporté sur l'expression réelle des sentiments du peuple.

ATTAKAPAS, 15 Décembre.

Nous regrettons d'avoir omis, dans notre dernière édition, le nom de Mr. N. Kemper, dans le ticket d'invitation pour une assemblée publique à St. Maries pendant le siège de 1814 et 1815. M. K. était senator pour ce comté, et faisait partie de cette même législature, auquel il a dit des ennemis de Jackson, le général n'est pas comporté si mal. Peu d'hommes ont été plus à même que Mr. Kemper de pouvoir juger des événements de cette époque ; cependant, nous le voyons donner son suffrage au Heros du midi. Cette conduite est digne d'éloges pour M. Kemper et la cause qu'il a épousée.

(Gaz. des Attakapas.)

VIENNE (Autriche), 12 Octobre.

Le marquis de Rezenda, envoyé extraordinaire de S. M. l'Empereur du Brésil, et 1814 et 1815 se ranger sous la bannière de Jackson. Nous n'avons pas besoin d'aller à St. Maries pour en trouver un tel, qui s'est vu rangé par ce général, parmi les trahis ; tel a été montré son antagonisme. Ainsi, l'infant D. Miguel doit assister avec tout le corps diplomatique. Après demain, S. A. R. partira pour Eisenstadt, afin d'assister aux chasses du prince Esterhazy. L'infant, à son retour, fera les dispositions nécessaires à son voyage de Portugal.

MEXICO (Bavière), 15 Oct.

Les princes de la famille royale ont visité, le 11, l'exposition des produits de l'industrie.

Les jeunes grecs qui se trouvent ici sont maintenant placés, par les biens de S. A. R., dans des établissements privés ou publics d'éducation, et, à l'exception du Dr. Batzaris, ils ne paraissent plus en public avec leur costume national.

Nous voulons nous trouver embellie par plusieurs constructions d'édi-ces publics qui touchent à leur fin. Ce sont l'Opéra, destiné aux concerts, bals et redoutes ; le Pinakothek, qui doit fermer la collection de tableaux ; le cabinet de gravures, de dessins, de peinture antique, etc... le hall, pont de l'âge, et le Glyptothek, destiné à réunir les ouvrages et modèles remarquables pour les arts mécaniques.

AUCTION ROYALE DE CATALOGNE.

Ordre du Roi, qui défend de molester par des voies de fait, par des paroles ou même par des actions qui indiquent l'intention d'offenser les armistis.

Je transmets par le présent aux corrigeurs de cette principauté ce qui suit.

S. Ex. le secrétaire d'Etat de grâce et justice transmet ce qui suit sous la date du 1er d'août au régiment de l'audience royale : le Roi, notre seigneur, a appris avec beaucoup de chagrin que, dans certains lieux de cette principauté, on insulte avec peu de considération et de prudence, plusieurs individus qui, s'étant soumis à un avertissement royal, sont entrés dans leurs faveurs, en se séparant de la rébellion dans laquelle ils avaient pris part par l'effet de la séduction ou par tout autre motif quelconque.

S. M., dont la souveraineté a reçu l'attaque la plus directe, a été la première qui, en oubliant leur conduite irrégulière, les a rappelés à leurs devoirs, et leur a pardonné leurs erreurs avec sa paternelle sollicitude ; et ceux qui ont écouté sa voix souveraine se sont mis, par cela seul, sous sa protection royale et sous celle des lois, devant lesquelles seulement on peut réclamer la réparation des préjudices personnels.

S. M. d'ailleurs ne peut tolérer, sous ce rapport, dans le système de son bienfaisant gouvernement, que personne se permette, et encore moins dans les circonstances actuelles, de satisfaire aux zéférants qui doivent oublier, en imitant le roi, ceux qui montrent le plus de loyauté.

En conséquence, sa royale volonté ordonne que l'audience royale expédie une circulaire à toutes les communes de la principauté, par l'entremise de ses corrigeurs et de ses alcaldes-majors, afin qu'en donnant connaissance de ces principes, tout habitant s'abstienne de molester les armistis par des faits, par des paroles, ni même par des actions qui indiquent l'intention d'offenser, étant dans la forme régulation de faire punir, conformément aux lois, tout ceux contre qui il sera porté une plainte fondée. S. M. Saura d'ailleurs peser dans la balance de la justice les actions

de tous les révoltés, pour étendre plus ou moins les effets de sa souveraineté clémentie. Je transmets par ordre à V. S., pour son intelligence.

Taragona, 6 octobre 1827.

Francisco RIBAS.

FEUILLETÉRON.

COMMUNIQUE.

L'opéra du Solitaire, sujet tiré du genre Gallo-Germanique du Vice-roi des Tempêtes, avait obtenu hier soir au Théâtre peu de monde. Il faut à regretter de voir une musique aussi délicieuse que celle de l'Italien Carafa, employée dans l'organisation du Chaos de D'Arlincourt. Quoiqu'il en soit, les acteurs ont tiré de leurs rôles le meilleur parti possible ; c'est à dire qu'ils ont bien chanté, car, quant aux paroles il faut dire que de beaucoup de talent pour en faire ressortir du mérite.

DES CRIMINELS EN FRANCE.

L'attention publique s'occupe maintenant de la question de savoir comment on pourra porter remède aux nombreux inconveniens de la peine des travaux forcés. Chacun sent le mal que cause au pays, la présence d'hommes qui, à l'expatriation de leur peine, sont rejettés au milieu de la société qui les repousse. La ressource de la transportation a été proposée par beaucoup d'émancipistes, évidemment pour être mise en usage par la France. L'exemple de l'Angleterre. Il s'en faut cependant que l'on soit unanime sur les bons effets de la colonisation de Botany-Bay. Une commission formée sous les auspices du ministère de la marine, en a examiné les avantages et les inconveniens, et a recommandé que beaucoup d'objections s'élèvent contre l'introduction dans notre Code pénal de la transportation.

Vous entendrez crier au feu avant une demi-heure, disait un soir un jeune marinier de Boulogne à des blanchisseuses, bientôt le tocsin sonne, les flammes s'élèvent rapidement à une prodigieuse hauteur, le foyer est un hangar rempli de matières combustibles, et dépendant de l'habitation de M. Jokanno, le hangar est entièrement détruit, mais la promptitude des secours a sauvé la maison, elle n'a pas même été atteinte ; il paraît que l'auteur de l'incendie avait concu l'étrange résolution d'en être la victime, mais l'innocuité du danger lui rendit la raison, et déjà il se distinguait par son courage et son dévouement à concourir à réprimer les progrès de l'emprise, lorsque l'a été sur le lieu même après une vive résistance. Conduit à la mairie et de là à Paris, on ne tardera pas sans doute à connaître les motifs d'un acte de fureur ou de démenagement aussi extraordinaire.

Lorsqu'on décharge, à l'aide de crochets, les bateaux de bois, une foule de petits morceaux tombent sur la berge ; pour éviter la perte de ces débris, et les disputes qui pourraient s'élever relativement à leur possession, M. le préfet de police a organisé une compagnie d'ouvriers, connus sous le nom de collentins, qui ramassent les fragments de bois éparpillés, et les portent dans un magasin spécial, pour qu'ils soient vendus au profit du commerce général des bois. Toutefois, on a eu jusqu'à présent beaucoup de peine à faire严格执行er l'ordonnance de police, et M. Ferrand garde des bois du port de Bercy, racontait en ce matin une contravention à cet acte de l'autorité. Dernièrement, disait-il, j'ai arrêté le nommé Clerge, qui venait de ramasser du bois, et j'ai trouvé une bûche sous son gilet ; comme j'allais l'emmenez, M. Demou est venu, et il a voulu m'empêcher de faire mon devoir. — Comment, je dis, vous n'êtes pas, pas un garde qui est décoré des insignes de ses fonctions ! — Tui, pouilleux ! toi, un garde ! eh bien !